



SERVICE ESPACES VERTS

Centre technique municipal

28 rue de la Vimona
31270 Cugnaux
05 61 72 75 80

Service communication - 2022 - NS - Freepik - Ne pas jeter sur la voie publique

CONCOURS

BALCONS, JARDINS & VITRINES FLEURIS

VOUS HABITEZ CUGNAUX OU VOUS ÊTES COMMERÇANT(E) ?

VOUS AIMEZ JARDINER ?

Des lots à gagner et
une belle occasion de fleurir notre commune !

Déposez votre bulletin d'inscription
du 1^{er} avril et le 4 mai 2026



Renseignements :
Service espaces verts
05 61 72 75 80

ville-cugnaux.fr





Coupon réponse

À déposer dans l'urne de votre choix : à l'hôtel de ville, au CCAS ou au Centre technique municipal ou à renvoyer par courrier au service Espaces verts au 28 rue de la Vimona, 31270, Cugnaux

INSCRIPTION JUSQU'AU
4 MAI 2026

Les critères d'évaluation sont basés sur l'aspect général du jardin, l'harmonie et la diversité des végétaux, la créativité et l'usage de techniques en faveur de l'environnement et du développement de la biodiversité (récupérateur d'eau, compostage, abris à insectes, zone de prairie fleurie...).

Nom :

Prénom :

Adresse :

Cochez la catégorie choisie en indiquant l'étage si nécessaire :

- ☐ Maison avec jardin ou potager
- ☐ Hors-sol : jardinières, fenêtres, murs, balcons, terrasses
- ☐ Commerçants, restaurateurs, artisans, associations, entreprises



Signature



Le fleurissement doit impérativement être visible de la rue.
En signant ce bulletin d'inscription, vous autorisez le jury du concours à prendre des photos de votre propriété et à diffuser les clichés sur des documents de travail et sur les outils d'information et de communication de la Ville.



Qui peut participer ?

Le concours Maisons fleuries est ouvert à **tous les habitants cugnaux** ainsi qu'aux **acteurs économiques de la commune** (commerçants, restaurateurs, artisans, associations...).

Pots de fleurs ou décorations plus artistiques, fleurissez selon votre envie !



Les critères de sélection :

Le jury se basera sur différents critères pour évaluer le fleurissement :

- **Patrimoine bâti** : propreté du bâtiment, entretien des abords, mobilier, vasques et jardinières, qualité et intégration dans le site.
- **Patrimoine végétal** : diversité, couleur, harmonie et qualité de l'entretien

À retenir...

Inscription avant le 4 mai 2026

Les lauréats sont **récompensés suivant le palmarès établi** par le jury qui a seul autorité en matière. Pour chacune des catégories, des prix seront attribués. Les lauréats seront avisés personnellement et **conviés à la remise des récompenses** qui fera l'objet d'une **réception conviviale en septembre**.

Les participants au concours communal peuvent être conviés également en fin d'année à la cérémonie de remise des prix des Villes et villages fleuris au Conseil départemental de la Haute-Garonne.



Bonne chance à tous !